

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 892

29 avril 2010

### SOMMAIRE

2L Holdco Lux S.à r.l. ....	42791	Inter Republic S.A. (SPF) .....	42789
ABC Cuisines Equipées s.à r.l. ....	42804	Jumbio S.A. ....	42798
Adam S.à r.l. ....	42774	K.B. Sàrl .....	42777
ALS Holdings (International) .....	42805	Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l. ....	42774
ALS Holdings (US) Sàrl .....	42811	Ligne Holdco Lux S.à r.l. ....	42787
Amendola & Stocchi S. à r.l. ....	42804	Likipi Holding S.A. ....	42805
Auberge-Royale S.à r.l. ....	42803	Luxconform Sàrl .....	42816
Autodrom S.A. ....	42792	Naki S.A. ....	42783
AviaRent Capital Management .....	42781	Negofer .....	42804
A-XYZ concept S.A. ....	42803	Novertec S.A. ....	42801
Brenntag FinanceCo II .....	42802	Parissimmo S.A. ....	42773
Cadent Logan S.à r.l. ....	42783	RECAP I S.à.r.l. ....	42770
Celan Holding S.A. ....	42787	Redelcover S.A. ....	42782
Créations Beauté Sàrl .....	42803	San Carlo Fi S.A. ....	42802
Dilam Company S.A. ....	42812	Sedianad S.A. ....	42802
Ets. MARCO FELTEN, orthopédie techni- que .....	42800	SGI Consulting S.A. ....	42778
Euro Performances S.A. ....	42801	Sky Real Estate S.A. ....	42805
Europrom S.A. ....	42801	Southfield S.à r.l. ....	42803
Euro-Val S.A. ....	42800	Stam International S.A. ....	42788
F3P Associés SA .....	42781	Stinvest .....	42800
Flodrive UK V Property 1 S.à r.l. ....	42774	Sun International Investments S.A. ....	42815
FR Romania S.à r.l. ....	42812	Suvarna Finance S.A. ....	42792
Galex Finance S.A. ....	42798	THB 70 S.A. ....	42806
Gavignet S.à r.l. ....	42778	Thema Production S.A. ....	42770
Gemlux S.à r.l. ....	42789	The Van Daalen Group S.A. ....	42793
Hays S.à r.l. ....	42804	Travel Ring International .....	42791
Immagraph S.à r.l. ....	42791	Triton III No. 4 S.à r.l. ....	42778
Immobilière du Hameau .....	42781	TTL .....	42806
International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	42812	Vendôme Real Estate S.A. ....	42798

**RECAP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.895.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée lors de l'Assemblée Générale, tenue en date du 22 mars 2010:

1. La société suivante a été nommée en tant que réviseur:

- Deloitte S.A., RC B 67895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010041790/15.

(100042288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Thema Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

—  
In the year two thousand and ten, on the eleventh March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of Thema Production S.A., a société anonyme, having its registered office at 41 Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 93164, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> of April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20<sup>th</sup> of May 2003, number 541 and the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the April 29, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20<sup>th</sup> May 2008, number 1210 (the "Company").

The meeting is opened with Mr Andrey SMIRNOV, company director, residing in Moscow, Russia, being in the chair, appointed as Chairman by the shareholders.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Dmitriy KOROTKOV, lawyer, residing in Moscow, Russia.

The meeting elects as scrutineer Mrs Olga SINELSHCHIKOVA, company director, residing in Moscow..

The chairman then declared and further requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda*

- 1) Approbation of the terms of the shares redemption and signature of the said document.
- 2) Reduction of the subscribed capital and amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.
- 3) Termination of the mandates of the members of the Board of Directors of the Company:  
To terminate the mandate of Jimmy de Brabant.
- 4) Determination of a quantitative composition of the Board of Directors of the Company.
- 5) Appointment of new Directors of the Company and a new Managing Director.
- 6) Consideration of Article 6 of the Articles of Incorporation and its possible amendment.
- 7) Approbation of the Budget for 2010 and the Company's strategy.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the present meeting has been duly convened by notice sent to the shareholders.

IV. - That all the eight hundred and seventy-five (875) shares representing the entire share capital, are represented, so that the meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting resolves to approve the terms and the conditions of the share redemption agreement to be signed between the Company and Mr Jimmy de Brabant.

Thereupon the meeting is suspended and the said share transfer agreement is signed between parties.

After the agreement has been signed the meeting continues with the sole shareholder who takes the following resolutions:

*Second resolution*

The shareholder resolves to reduce the share capital by an amount of EUR 31,250 (thirty-one thousand two hundred and fifty euros) in order to reduce it from its present amount of EUR 218,750 (two hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 187,500 (one hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) by the cancellation of the 125 (one hundred and twenty-five) own shares redeemed by the Company from Mr Jimmy de Brabant.

As a consequence Article five of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at one hundred and eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 187,500) divided into seven hundred and fifty (750) shares of two hundred and fifty euros (EUR 250) each.

The shares shall be in registered form only.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law."

*Third resolution*

The shareholder resolves to revoke Mr Jimmy de Brabant as member of the Board of Directors and as managing director.

The shareholder then noted that Mr Emile WIRTZ presents his resignation as a director of the Company with immediate effect.

The shareholder accepts the resignation and grants discharge to Mr Jimmy de Brabant and Mr Emile Wirtz for the execution of their mandates until today.

*Fourth resolution*

The shareholder resolves to fix the number of directors at six members.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to appoint as new Directors

*As Class A Director:*

- Ron Fogelman, born in London, on May 28, 1965, residing in London, 79, Meadway, NW 11 6QJ;

*As Class B Director*

- Alexander Vinogorov, born at Moscow, on September 28, 1982, residing at 146, 58A Baumanskaya Street, Moscow, Russian Federation.

The mandate of the directors appointed will terminate at the annual general meeting of the year 2012.

Then the shareholder decided not to resolve on the other items of the agenda.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board and the proxy holders of the shareholders signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Thema Production S.A., société anonyme ayant son siège social à 41 Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93164 (la "Société"), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 mai 2003, numéro 541. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1210 du 20 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Andrey SMIRNOV, company director, demeurant à Moscou, Russie,

désigné comme Président de l'Assemblée par les actionnaires.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dmitriy KOROTKOV, juriste, demeurant à Moscou, Russie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olga SINELSHCHIKOVA, company director, demeurant à Moscou, Russie.

Le Président expose ensuite et prie encore le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- 1) Approbation des termes et conditions de l'agrément de rachat d'actions et signature dudit document.
- 2) Réduction du capital souscrit et modification de l'article 5 des statuts.
- 3) Termination de mandats de membres du Conseil d'Administration:  
Termination du mandat de M. Jimmy de Brabant.
- 4) Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration.
- 5) Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouvel administrateur-délégué.
- 6) Revue de l'article 6 des statuts et modification éventuelle.
- 7) Approbation du budget pour 2010 et stratégie de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée au moyen de convocations envoyées à tous les actionnaires.

IV.- Que les 875 (huit cent soixante-quinze) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée approuve les termes et conditions du contrat de rachat d'actions entre la Société et Monsieur Jimmy de Brabant.

Sur ce l'Assemblée est suspendu et ledit contrat est signé par les parties.

Après signature du contrat l'assemblée continue avec l'actionnaire unique qui prend les résolutions suivantes:

*Deuxième résolution:*

L'actionnaire décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 218.750,- (deux cent dix-huit mille sept cent cinquante euros) à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'annulation de 125 (cent vingt-cinq) actions propres rachetées par la Société à Monsieur Jimmy de Brabant.

En conséquence l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de révoquer Monsieur Jimmy de Brabant de sa fonction de membre du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué.

L'actionnaire constate ensuite que Monsieur Emile WIRTZ présente sa démission comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'actionnaire accepte cette démission et donne décharge à Monsieur Jimmy de Brabant et Monsieur Emile Wirtz pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à six.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

*Administrateur de Classe A*

- Ron Fogelman, né à Londres, le 28 mai 1965, demeurant à Londres, 79, Meadway, NW11 QJ.

*Administrateur de Classe B*

- Alexander Vinogorov, né à Moscou, le 28 septembre, 1982, demeurant à 146, 58A Baumanskaya Street, Moscou, Russie.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille douze.

L'actionnaire unique décide ensuite de ne pas prendre de résolutions sur les autres points à l'ordre du jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau et les représentants d'actionnaires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SMIRNOV, D. KOROTKOV, O. SINELSHCHIKOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11911. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041346/178.

(100041278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**Parissimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.537.

*Résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg le 15 mars 2010 à 15 heures*

*Résolutions*

Le mandat de M. Nicolas DERBAKH, comme administrateur, est révoqué avec effet au 31 décembre 2009.

Est nommé M. Stephan LE GOUEFF, né le 14/12/1958 à Montréal et professionnellement demeurant à L - 2330 Luxembourg 124, Boulevard de la Pétrusse comme nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. M. Le Goueff terminera le mandat de son prédécesseur à savoir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Sabine PERRIER

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2010041792/18.

(100041824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Flodrive UK V Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 78.640,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.316.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

L'associé unique de la Société doit être enregistré de la manière suivante:

Flodrive UK V Limited Partnership représentée par Flodrive UK V (GP) Ltd, une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP012392, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, W1A 2NF Londres, Royaume-Uni, détenant 3.932 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Flodrive UK V Property 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010041802/18.

(100042219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.098.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 mars 2010:

- Ancienne situation associée:

ECORE AL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Bathware Limited, inscrite au registre de commerce des Îles Vierges britanniques sous le numéro B 1532291, avec siège social à Kingston Chambers, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques: 250 parts sociales

Luxembourg, le 19/03/2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ADAM S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010041803/18.

(100041467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March, at 8 h 45.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Kulicke and Soffa Industries, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Pennsylvania, having its register number 23-1498399, with registered office at 1005, Virginia Drive, PA 19034, Fort Washington, U. S. A.,

duly represented by Mr Shaohui ZHANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 8, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned company Kulicke and Soffa Industries, Inc. is the sole member (the "Sole Member") of Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., a private limited company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B111770, incorporated by a deed of the Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on October 24, 2005, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 314, dated February 11, 2006 (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Increase of the Company's share capital by an amount of one thousand US Dollars (USD 1,000) by the issue of one (1) corporate unit having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000);
- 2) Issuance of one (1) corporate unit having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000) and having the same rights and obligations as the existing corporate units;
- 3) Subscription and payment of the newly issued one (1) corporate unit having a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000);
- 4) Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase;
- 5) Any other business.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand US Dollar (USD 1,000) in order to bring it from its present amount of fifty thousand US Dollar (USD 50,000) represented by fifty (50) corporate units with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, to the amount of fifty-one thousand US Dollar (USD 51,000) represented by fifty-one (51) corporate units with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, by the issue of one (1) new corporate unit with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Second resolution*

The Sole Member resolves to issue one (1) new corporate unit with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Subscription and Payment*

There now appears Mr Shaohui ZHANG, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company Kulicke and Soffa Industries, Inc., by virtue of the prementioned power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company Kulicke and Soffa Industries, Inc. for one (1) newly issued corporate unit of the Company with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000) with the payment of a share premium amounting to US Dollar four hundred fifteen thousand and seventy-six US Dollar (USD 415,076), by the contribution of 100 shares having a nominal value of CHF 1,000 each (the "Shares") currently held by the Sole Member in the share capital of the company Kulicke & Soffa GmbH (formerly Kulicke & Soffa AG), a company duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at c/o Dr. Rudolf Mosimann, Baarerstrasse, 78, 6300, Zug.

According to a valuation report issued by the Sole Member dated March 8, 2010, the board of the company valued the Shares to be contributed to the Company at CHF 447,082, being converted into USD 416,076 using the interbank exchange rate of OANDA of March 8, 2010.

The conclusion of the valuation report is as follows:

"Based on the verification carried out as described above:

- 1) the book value of the Shares is CHF 447,082;
- 2) the value of the Shares to be contributed in aggregate by the Sole Member corresponds at least to the number and nominal value of the corporate units to be issued by the Company in consideration thereof."

That report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member formally resolves to accept the said contribution and subscription and to issue and allot one (1) new fully paid-up corporate unit of the Company to the Sole Member.

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to amend Article 5 §1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:



"The subscribed corporate capital is set at fifty-one thousand Dollar (USD 51,000) represented by fifty-one (51) corporate units with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each."

#### *Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:**

Im Jahre zweitausendzehn am fünfzehnten März, um 8:45 Uhr,

Vor Uns, Maître Carlo WERSANDT, Notar, ansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Kulicke and Sofa Industries, Inc., eine Gesellschaft gegründet und bestehend gemäß dem Recht des U.S. amerikanischen Staates Pennsylvania, eingetragen unter der Nummer 23-1498399, mit Sitz in 1005, Virginia Drive, PA 19034, Fort Washington U.S.A.,

vertreten von Herrn Shaohui ZHANG, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 8. März 2010,

Die besagte Vollmacht verbleibt nach „ne varietur“ Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte Gesellschaft Kulicke and Sofa Industries, Inc. ist Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft Kulicke and Sofa Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1130 Luxembourg, 37, rue d’Anvers, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B111770, gegründet durch Urkunde von Maître Gérard LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 24. Oktober 2005, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 314 vom 11. Februar 2006 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

- 1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um den Betrag von eintausend US Dollar (USD 1.000) durch Ausgabe von einem (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000);
- 2) Ausgabe von einem (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000) welcher mit den gleichen Rechte und Pflichten verbunden ist wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile;
- 3) Zeichnung und Einzahlung des einen (1) neuen Geschäftsanteils mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000);
- 4) Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln;
- 5) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von eintausend US Dollar (USD 1.000) von seiner gegenwärtigen Höhe von fünfzigtausend US Dollar (USD 50.000), eingeteilt in fünfzig (50) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend US Dollar (USD 1.000), auf den Betrag von einundfünfzigtausend US Dollar (USD 51.000), eingeteilt in einundfünfzig (51) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend US Dollar (USD 1.000), durch Ausgabe von einem (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000), welcher dieselben Rechte und Pflichten wie die vorhandenen Geschäftsanteile hat, zu erhöhen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt einen (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000), welcher mit den gleichen Rechte und Pflichten verbunden ist wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile, auszugeben.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Es erscheint nun Herr Shaohui ZHANG, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Gesellschaft Kulicke and Sofa Industries, Inc., aufgrund der vorbenannten privatschriftlichen Vollmacht.



Der Erschienenen erklärt, im Namen der vorgenannten Gesellschaft Kulicke and Soffa Industries, Inc., einen (1) neu ausgegebenen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von eintausend US Dollar (USD 1.000) der Gesellschaft zusammen mit einem gesamten Agio von vierhundertfünfundsechszehntausend US Dollar (USD 415.076) zu zeichnen, mittels Sacheinlage von 100 Aktien der Gesellschaft Kulicke & Soffa GmbH (vormals Kulicke & Soffa AG), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung schweizerischen Rechts, mit Sitz in c/o Dr. Rudolf Mosimann, Baarerstrasse, 78, 6300, Zug, mit einem Nennwert von je 1.000 CHF (die „Aktien“) derzeit gehalten vom Alleingesellschafter, zu zeichnen.

Gemäß einem Bewertungsbericht des Alleingeschafters vom 8. März 2010, hat die Geschäftsführung der Gesellschaft den Wert der einzulegenden Aktien mit CHF 447.082, umgewandelt in 416.076 USD mittels des Interbanken-Wechselkurses OANDA vom 8. März 2010, bewertet.

Der Bewertungsbericht kommt zu folgendem Schluss:

„Basierend auf die Nachprüfung wie hier oben beschrieben:

- 1) beträgt der Buchwert der Aktien CHF 447.082;
- 2) der Gesamtwert die vom Alleingeschafter einzulegenden Aktien ist zu mindestens gleich hoch wie die Anzahl und der Nennwert der Geschäftsanteile welche im Gegenzug von der Gesellschaft ausgegeben werden.“

Nachdem der Bewertungsbericht durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt er an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Daraufhin beschließt der Alleingeschafter förmlich, die vorgenannte Sacheinlage und Zeichnung anzunehmen und einen (1) neuen, voll eingezahlten Geschäftsanteil der Gesellschaft dem Alleingeschafter zuzuteilen.

#### *Dritter Beschluss*

Der Alleingeschafter beschließt, Artikel 5 §1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln, welcher nun folgenden neuen Wortlaut haben wird:

„Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einundfünfzigtausend US Dollar (USD 51.000), eingeteilt in einundfünfzig (51) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend Dollar (USD 1.000).“

#### *Kosten, Bewertungen*

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr ein tausend achthundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde, Nach Verlesung der Urkunde vor dem Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von dieser zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Shaohui ZHANG, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. LAC/2010/11809. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie.

Luxemburg, den 22. März 2010.

Référence de publication: 2010041356/161.

(100041029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

#### **K.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 147.707.

#### *Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2010*

Les deux associés de la société K.B. sàrl, Monsieur Rahmi BOLER, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange (France), 17, avenue des Tilleuls et Monsieur Izzet KARABULUT, employé privé, demeurant à F-57270 Uckange (France), 1B, Lotissement de la Voie Romaine, représentants l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Monsieur Rahmi BOLER cède 50 parts sociales lui appartenant dans la société K.B. sàrl à Monsieur Izzet KARABULUT. La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Suite à cette cession, le capital social est réparti comme suit:

Monsieur Izzet KARABULUT ..... 100 parts

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Pétange, le 23 février 2010.

Rahmi BOLER / Izzet KARABULUT.

Référence de publication: 2010041796/19.

(100041800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Gavignet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.138.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 29 décembre 2009

- que la démission de Madame Helle Nymann Dueholm en tant que administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009.

- que depuis le 15 décembre 2009 l'adresse professionnelle de Nete Stejn Mortensen, gérante de la société est au 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010041797/17.

(100042074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**SGI Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 55.943.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGI Consulting S.A. du 10 juillet 2009, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de:

\* Monsieur Laurent NILLES.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

\* Madame Evgenia PAIZI,

\* Monsieur Andreia POLTERA,

\* Monsieur Marcel SAUBER,

\* Monsieur Dimitrios SERMPETIS,

\* Monsieur Claude TOUILLOUX.

Junglinster, le 10 juillet 2009.

SGI CONSULTING S.A.

Laurent NILLES

Président

Référence de publication: 2010041798/21.

(100041714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**Triton III No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

Suite au contrat de transfert de parts entre parties, datés du 19 mars 2010, la répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

\* 111.881 parts sociales de la classe A

\* 111.881 parts sociales de la classe B

- \* 111.881 parts sociales de la classe C
- \* 111.881 parts sociales de la classe D
- \* 111.881 parts sociales de la classe E
- \* 111.881 parts sociales de la classe F
- \* 111.881 parts sociales de la classe G
- \* 111.881 parts sociales de la classe H
- \* 111.881 parts sociales de la classe I
- \* 111.881 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F GL.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 363 parts sociales de la classe A
- \* 363 parts sociales de la classe B
- \* 363 parts sociales de la classe C
- \* 363 parts sociales de la classe D
- \* 363 parts sociales de la classe E
- \* 363 parts sociales de la classe F
- \* 363 parts sociales de la classe G
- \* 363 parts sociales de la classe H
- \* 363 parts sociales de la classe I
- \* 363 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son général partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 234 parts sociales de la classe A
- \* 234 parts sociales de la classe B
- \* 234 parts sociales de la classe C
- \* 234 parts sociales de la classe D
- \* 234 parts sociales de la classe E
- \* 234 parts sociales de la classe F
- \* 234 parts sociales de la classe G
- \* 234 parts sociales de la classe H
- \* 234 parts sociales de la classe I
- \* 234 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 658 parts sociales de la classe A
- \* 658 parts sociales de la classe B
- \* 658 parts sociales de la classe C
- \* 658 parts sociales de la classe D
- \* 658 parts sociales de la classe E
- \* 658 parts sociales de la classe F
- \* 658 parts sociales de la classe G
- \* 658 parts sociales de la classe H
- \* 658 parts sociales de la classe I
- \* 658 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 902 parts sociales de la classe A
- \* 902 parts sociales de la classe B
- \* 902 parts sociales de la classe C
- \* 902 parts sociales de la classe D

- \* 902 parts sociales de la classe E
- \* 902 parts sociales de la classe F
- \* 902 parts sociales de la classe G
- \* 902 parts sociales de la classe H
- \* 902 parts sociales de la classe I
- \* 902 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 9.218 parts sociales de la classe A
- \* 9.218 parts sociales de la classe B
- \* 9.218 parts sociales de la classe C
- \* 9.218 parts sociales de la classe D
- \* 9.218 parts sociales de la classe E
- \* 9.218 parts sociales de la classe F
- \* 9.218 parts sociales de la classe G
- \* 9.218 parts sociales de la classe H
- \* 9.218 parts sociales de la classe I
- \* 9.218 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner TFF III Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 58 parts sociales de la classe A
- \* 58 parts sociales de la classe B
- \* 58 parts sociales de la classe C
- \* 58 parts sociales de la classe D
- \* 58 parts sociales de la classe E
- \* 58 parts sociales de la classe F
- \* 58 parts sociales de la classe G
- \* 58 parts sociales de la classe H
- \* 58 parts sociales de la classe I
- \* 58 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III G L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Manager III Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- \* 1.686 parts sociales de la classe A
- \* 1.686 parts sociales de la classe B
- \* 1.686 parts sociales de la classe C
- \* 1.686 parts sociales de la classe D
- \* 1.686 parts sociales de la classe E
- \* 1.686 parts sociales de la classe F
- \* 1.686 parts sociales de la classe G
- \* 1.686 parts sociales de la classe H
- \* 1.686 parts sociales de la classe I
- \* 1.686 parts sociales de la classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 4 S.à.r.l*

Signature

Référence de publication: 2010041762/115.

(100042041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**F3P Associés SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.  
R.C.S. Luxembourg B 150.533.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du lundi 4 mars 2010 de F3P Associés S.A. au siège social à Luxembourg

Présences:

Monsieur Franco PRESTI, Président  
Monsieur Angelo PRESTI, Administrateur  
Madame Rosetta PRESTI, Administrateur  
Monsieur Kindy FRITSCH, Administrateur

Le Président ouvre la séance à 9:30 heures avec pour

*Ordre du jour*

1. Nomination d'un directeur.

1 .Nomination d'un directeur

Afin d'assurer la gestion journalière des affaires de la société, le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité Monsieur BAIANO Pasquale, demeurant à 124, route d'Arlon L-8311 Capellen, "directeur" de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10:00 heures

Référence de publication: 2010041799/20.

(100041982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Immobilière du Hameau, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010041788/11.

(100041742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 146.519.

Im Jahre zweitausend und zehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- a. Herr Dan-David Golla geb. am 03.02.1968 in Bremen, wohnhaft in D-20146 Hamburg, Schlüterstr. 80  
Inhaber von 84 (vierundachtzig) Anteilen
- b. Herr Mathias Giebken, geb. am 11.07.1963 in Ochtrup, wohnhaft in D-41564 Kaarst, Holzheimerstr. 9  
Inhaber von 21 (einundzwanzig) Anteilen
- c. Herr Wilfrid Weltin, geb. am 26.02.1936 in Konstanz, wohnhaft in D-63322 Rödermark, Lindenweg 20  
Inhaber von 21 (einundzwanzig) Anteilen
- d. Herr Norbert Rolf, geb. am 05.07.1963 in Köln, wohnhaft in D-50858 Köln, Johannes-Theodor-Baargeld-Weg 46  
Inhaber von 14 (vierzehn) Anteilen

alle hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Christian König, Rechtsanwalt in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 8. Februar 2010.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die erschienenen Parteien und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Die vorbezeichneten Anteilsinhaber, handelnd wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft AviaRent Capital Management S.à r.l. mit Sitz in 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

gegründet gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 26. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1259 vom 1. Juli 2009, und eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 146.519; vertreten,

ersuchten den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden:

*Einziger Beschluss*

Der vorbezeichnet unter 'd.' genannte Gründungsgesellschafter Norbert Rolf überträgt sämtliche von ihm gehaltene Anteile der Gesellschaft AviaRent Capital Management S.ar.l. an die diese übernehmenden übrigen Gesellschafter. Dementsprechend scheidet Herr Norbert Rolf vollständig aus der Gesellschaft aus.

Von den übertragenen Anteilen werden 8 (acht) Herrn Dan-David Golla zugeteilt; von den übrigen Anteile werden jeweils 3 (drei) Anteile den beiden anderen Gesellschaftern zugeteilt, so dass die Anteilsverteilung wie folgt aussieht:

Dan-David Golla: 92 Anteile

Mathias Giebken: 24 Anteile

Wilfried Weltin: 24 Anteile

*Annahme*

Die Geschäftsführung bestehend aus den übriggebliebenen Gesellschaftern, hier vertreten durch Herrn Christian König, vorbenannt, erklärt andurch in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführung die Anteilsabtretungen namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Die Geschäftsführung erklärt desweiteren, daß ihr weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend der vorstehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Woraufhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg am Datum wie zu Beginn des Dokumentes aufgeführt erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Parteien, die dem Notar alle mit ihrem Nachnamen, Vornamen, nach Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, verlesen wurde, haben die erschienenen Personen gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. KÖNIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9277. Reçu 12,- € (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010042366/54.

(100042676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Redelcover S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 3 mars 2010*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte du fait que Monsieur Michel Eeckhout ne désire pas voir son mandat d'Administrateur-délégué renouvelé

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

\* M. Pierre-Olivier Beckers, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, demeurant au 24, avenue de Sumatra, B-1180 Uccle

\* M. Guy Jourquin, demeurant professionnellement au 53, rue Osseghem, B-1080 Bruxelles.

\* M. Marc Hubrecht, demeurant au 13, Oude Lindestraat, B-1800 Vilvoorde

\* M. Johan De Lille, demeurant au Nederokkerzeelsesteenweg, B-3071 Kortenberg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041789/27.

(100042416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Naki S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.537.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010041794/21.

(100041980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Cadent Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 917.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.782.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cadent Energy Partners I L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3929224,

here represented by Me Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed entity, Cadent Energy Partners I L.P., is the sole shareholder of Cadent Logan S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 25<sup>th</sup>, 2010, repertory number 34.482, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 892,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) to an amount of nine hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 917,500.-) by the creation and the issue of thirty-five thousand seven hundred (35,700) new shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, issued with an aggregate share premium of thirty Canadian Dollars (CAD



30.-) (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of forty thousand eight hundred and sixty-six (40,866) preferred shares (the "Contributed Shares") that Cadent Energy Partners I L.P., prenamed, owns in the share capital of Logan Holdings, Inc, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporations under number 4249461, for a total amount of eight hundred ninety-two thousand five hundred thirty Canadian Dollars (CAD 892,530.-) (the "Contribution in Kind").

The New Shares will be entirely subscribed by Cadent Energy Partners I L.P. and paid up by the Contribution in Kind.

Out of the total Contribution in Kind, eight hundred ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 892,500.-) will be allocated to the Company's share capital and thirty Canadian Dollars (CAD 30.-) will be allocated to the share premium of the New Shares.

2) Decision to amend the first paragraph of article 6 (Share Capital) of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3) Miscellaneous.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 892,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) to an amount of nine hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 917,500.-) by the creation and the issue of thirty-five thousand seven hundred (35,700) New Shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, issued with an aggregate share premium of thirty Canadian Dollars (CAD 30.-) and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation, paid up for a total amount of eight hundred ninety-two thousand five hundred thirty Canadian Dollars (CAD 892,530.-).

The New Shares are entirely subscribed by Cadent Energy Partners I L.P., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of forty thousand eight hundred and sixty-six (40,866) preferred shares (the "Contributed Shares") that Cadent Energy Partners 1 L.P., prenamed, owns in the share capital of Logan Holdings, Inc, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporations under number 4249461, for a total amount of eight hundred ninety-two thousand five hundred thirty Canadian Dollars (CAD 892,530.-) (the "Contribution in Kind").

Out of the total Contribution in Kind, eight hundred ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 892,500.-) will be allocated to the Company's share capital and thirty Canadian Dollars (CAD 30.-) will be allocated to the share premium of the New Shares.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Cadent Energy Partners I L.P., prenamed, has declared to subscribe for all the thirty-five thousand seven hundred (35,700) New Shares and payment of a total share premium of thirty Canadian Dollars (CAD 30.-) by the Contribution in Kind consisting in the contribution of forty thousand eight hundred and sixty-six (40,866) Contributed Shares, which Cadent Energy Partners I L.P. actually holds in the share capital of Logan Holdings, Inc, prenamed.

The total Contribution in Kind is evaluated at eight hundred ninety-two thousand five hundred thirty Canadian Dollars (CAD 892,530.-).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by (i) a copy of the share certificates of Logan Holdings, Inc established in the name of the contributor, (ii) a statement of contribution issued by Cadent Energy Partners I L.P., prenamed, certifying the number of shares to be contributed as part of the Contribution in Kind, their ownership, and their valuation, (iii) a declaration issued by the manager of Logan Holdings Inc, prenamed, attesting the ownership of the shares and their valuation and (iv) a valuation report issued by the management of the Company, certifying that the total value of the Contribution in Kind is equal to the value of the New Shares to be issued in consideration of the Contribution in Kind.

*Effective implementation of the contribution*

Cadent Energy Partners I L.P., prenamed, represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such Contributed Shares and it has the full power to dispose of such Contributed Shares, which are legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such Contributed Shares be transferred to him/it;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in the State of Delaware, in order to duly formalise the transfer of such Contributed Shares and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the Contribution in Kind being fully carried out, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above capital increase, which shall henceforth be read as follows:

**Art. 6. (First paragraph).** "The Company's issued corporate capital is fixed at nine hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 917,500.-), represented by thirty-six thousand seven hundred (36,700) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, all fully paid-up and subscribed."

*Costs*

The increase of capital is valued at six hundred twenty-three thousand three hundred ninety-seven Euros (EUR 623,397.-).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Cadent Energy Partners I L.P., une société limitée constituée et organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 3929224,

ici représentée par Me Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

L'entité précitée, Cadent Energy Partners I L.P., est l'associé unique de Cadent Logan S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné le 25 février 2010, numéro 34.482 de son répertoire, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 892.500.-) de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000.-) jusqu'à un montant de neuf cent dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 917.500.-) par la création et l'émission de trente-cinq mille sept cents (35.700) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts tels que modifiés de temps à autres, payées par un apport en nature consistant en l'apport de quarante mille huit cent soixante-six (40.866) actions préférentielles (les "Actions Apportées") que Cadent Energy Partners I L.P., précité, détient dans le capital social de Logan Holdings, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4249461, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente Dollars Canadiens (CAD 892.530.-) (l'"Apport en Nature").

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement souscrites par Cadent Energy Partners I L.P. et payées par l'Apport en Nature ci-dessus.

De cet Apport en Nature, huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent sDollars Canadiens (CAD 892.500,-) seront alloués au capital social de la Société et trente Dollars Canadiens (CAD 30,-) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

2. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6 (Capital Social) des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital ci-dessus.

3. Divers.

Ensuite, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 892.500,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) jusqu'à un montant de neuf cent dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 917.500,-) par la création et l'émission de trente-cinq mille sept cents (35.700) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de trente Dollars Canadiens (CAD 30,-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts pour un montant total de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente Dollars Canadiens (CAD 892.530,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Cadent Energy Partners I L.P., précité, et entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'apport de quarante mille huit cent soixante-six (40.866) actions préférentielles (les "Actions Apportées") que Cadent Energy Partners I L.P., précité, détient dans le capital social de Logan Holdings, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4249461, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente Dollars Canadiens (CAD 892.530,-) ("Apport en Nature").

De cet Apport en Nature, huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent Dollars Canadiens (CAD 892.500,-) seront alloués au capital social de la Société et trente Dollars Canadiens (CAD 30,-) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Cadent Energy Partners I L.P., précité, a déclaré souscrire à toutes les trente-cinq mille sept cents (35.700) Nouvelles Parts Sociales et paiement d'une prime d'émission totale de trente Dollars Canadiens (CAD 30,-), entièrement payées par l'Apport en Nature consistant dans l'apport de quarante mille huit cent soixante-six (40.866) actions préférentielles (les "Actions Apportées") que Cadent Energy Partners I L.P., précité, détient actuellement dans le capital social de Logan Holdings, Inc., précité.

L'Apport en Nature total est évalué à huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente Dollars Canadiens (CAD 892.530,-).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant par (i) la copie des certificats d'actions de Logan Holdings, Inc., établis au nom de l'apporteur, (ii) une déclaration d'apport émise par Cadent Energy Partners I L.P., précité, certifiant le nombre d'actions, devant être apportées dans le cadre de l'Apport en Nature, leur détention et leur valeur, (iii) une déclaration émise par l'administrateur de Logan Holdings Inc, précité, attestant la détention des actions et leur valeur et (iv) un rapport d'évaluation établi par la gérance de la Société, certifiant que la valeur totale de l'Apport en Nature est équivalente à la valeur des Nouvelles Parts Sociales devant être émises en contrepartie de l'Apport en Nature.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Cadent Energy Partners I L.P., précité, représenté comme indiqué ci avant, déclare que:

- il est le seul et plein propriétaire de ces Actions Apportées et il possède les pleins pouvoirs de disposer de ces Actions Apportées, lesquelles sont légalement et conventionnellement, librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ni tous autres droits en vertu desquels une personne peut être autorisée à demander que l'une ou plusieurs de ces Actions Apportées lui soient transférées;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, c'est-à-dire au Luxembourg et dans l'Etat du Delaware, aux fins de dûment formaliser le transfert de ces Actions Apportées et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède et à la résolution intervenue. l'Apport en Nature étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital intervenue ci-dessus, lequel article devra désormais être lu comme suit:

**Art. 6. (Premier paragraphe).** "Le capital émis de la Société est fixé à neuf cent dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 917.500,-) représenté par trente-six mille sept cents (36.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Estimation des frais*

L'augmentation de capital est évaluée à six cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 623.397,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010. LAC/2010/ 10424. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010042368/216.

(100042630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Ligne Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.378.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 janvier 2010*

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041795/14.

(100042417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Celan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.244.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 décembre 2009 à 09.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée prend acte de la démission de MM. Christophe BLONDEAU, Nour-Eddin NIJAR et Romain THILLENS de leur poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

\* Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant à L-8356 GARNICH, 18, rue des Sacrifiés

\* Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert

\* COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, Avenue de la Porte-Neuve., représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

qui termineront le mandat des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

- L'Assemblée prend acte de la démission de Fiduciaire F WINANDY & ASSOCIES SA, de son poste de Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la société:

M. Pierre SCHILL, Licencié en Sciences Economiques

18A, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

qui terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041874/29.

(100042146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Stam International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.028.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le onze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

2. Monsieur Claude CAHEN, conseil fiscal, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1935, demeurant à L-2510 Luxembourg, 17, rue des Tilleuls.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société anonyme "STAM INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40028, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 398 du 14 septembre 1992.

b) Que le capital social est fixé à 44.620,83 EUR représenté par 1.800 actions sans dénomination de valeur nominale.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que les actionnaires se désignent comme liquidateur de la Société.

f) Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g) Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j) Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

42789

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation GRE/2010/929. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043602/54.

(100044710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

**Gemlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 39, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.195.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041760/9.

(100041583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**Inter Republic S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 39.821.

In the year two thousand ten, on the ninth of March.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «INTER REPUBLIC S.A. (SPF)», a société anonyme in the form of a corporation for the management of family assets, with registered office in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, incorporated by deed of Maître Marc ELTER, notary residing in Luxembourg at that time, dated March 13th, 1992, published in the Mémorial C, number 368 of August 28th, 1992, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.821, amended several times and the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated September 7th, 2009, published in the Mémorial C, number 1966 of October 8th, 2009.

The meeting is presided by Maître Marianne GOEBEL, attorney at law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Maître Nicola DI GIOVANNI, attorney at law, residing in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Maître Julien RODRIGUES, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

1. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed «ne varietur» by the Bureau and the notary.

2. As appears from the attendance list, all the shares of the Company are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

3. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the company
2. Nomination of a liquidator of the company
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions.



42790

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator Mrs Marianne GOEBEL, lawyer, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

*Third resolution*

The liquidator has the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INTER REPUBLIC S.A. (SPF)», une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le Notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 368 du 28 août 1992, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.821, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le Notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 7 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1966 du 8 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite ils ont tous signés avec Nous, Notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. Goebel, N. Di Giovanni, J. Rodrigues, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2010. Relation: RED/2010/329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Rambrouch, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010041967/94.

(100041806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**2L Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.538.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 janvier 2010*

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041763/14.

(100042414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Immagraph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.995.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041766/9.

(100041582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Travel Ring International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.583.

—  
Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121917 a changé sa dénomination, la nouvelle dénomination étant G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010041767/15.

(100042050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Autodrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.966.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 7 septembre 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Alain Van den Bossche, né le 5 mai 1968 à Braine-le-Comte (Belgique) et demeurant professionnellement 231 Pierstraat, B-2550 Kontich,

- la société DAMAB SPRL, ayant pour numéro d'inscription 0865.041.347 (Banque-carrefour des entreprises (Belgique)) et son siège social 108, Avenue Orban, B-1050 Bruxelles, représentée par son représentant permanent, Mr Daniel Gheysens, demeurant professionnellement au 108, avenue Orban, B-1050 Bruxelles,

- la société OSTIA Cva, ayant pour numéro d'inscription 0473.368.681 (Banque-carrefour des entreprises (Belgique)) et son siège social 8, Poelstraatje, B-2200 Herentals (Belgique), représentée par son représentant permanent, Mr Paul Mariën, demeurant professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de délégué à la gestion journalière de:

- Monsieur Alain Van den Bossche, prénommé

- la société OSTIA Cva, précitée

Le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Alain Van den Bossche et de la société OSTIA Cva, viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la société MAZARS, ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010041843/30.

(100042147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Suvarna Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.905.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 mars 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SUVARNA FINANCE S.A.*

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 19 mars 2011.

- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 19 mars 2011.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 19 mars 2011.

- Le mandat de TEAMAUDIT S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 19 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUVARNA FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041768/21.

(100042221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**The Van Daalen Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.019.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

a) Monsieur Eric THIVOLET, gérant de fortune, né à Lyon (France), le 6 août 1948, demeurant à 177 E, Route de la Capite, CH-1222 Vesenz, CH-1222 Vesenz,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

b) Monsieur François Xavier GONZALEZ-FLORENZANO, gérant de fortune, né à Madrid (Espagne), le 19 février 1948, demeurant à 3 Chemin de l'Escalade, CH-1206 Genève,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

c) Monsieur Arnaud CHAMOREL, gérant de fortune, né à Ollon (VD) (Suisse), le 6 octobre 1960, demeurant à 65B Route du Pas-de-L'Echelle, CH-1255 Veyrier,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

d) Madame Eveline PATTAY, gérant de fortune, née à Genève (Suisse), le 7 juillet 1955, demeurant à Monet, F-74560 La Muraz (France),

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

e) Monsieur Javier SANZ DE ACEDO LAMBOTTE, gérant de fortune, né à Genève (Suisse), le 13 février 1955, demeurant à 4 Chemin des Tulpiers, CH-1208 Genève (Suisse),

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

f) Monsieur Alain KUNZ, gérant de fortune, né à Genève (Suisse), le 29 décembre 1967, demeurant à Nautica #51, Sea View Drive, Nassau, Bahamas,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

g) "SALEM FINANCE CORP.", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 1 Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2010.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ici représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «THE VAN DAALEN GROUP S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (€ 6.961.258,52.-), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital avec émission d'actions nouvelles, celles-ci seront offertes en premier lieu aux actionnaires existants de la société au prorata correspondant, aussi près que possible du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. L'offre sera faite par avis écrit en spécifiant le nombre d'actions offertes ainsi que leur valeur et en indiquant le temps, qui ne peut être inférieur à quatorze (14) jours, endéans lequel l'offre non acceptée est considérée comme déclinée. Toutes actions non souscrites par l'actionnaire auquel elles ont été offertes initialement, seront alors offertes suivant la même procédure aux autres actionnaires existants qui auront souscrit entièrement à l'offre et, s'ils sont plusieurs, au prorata du nombre d'actions détenues alors par ceux-ci. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que la demande de chaque actionnaire soit satisfaite. Toutes actions restantes peuvent alors être offertes à des tiers, non-actionnaires, aux termes et conditions qui ne seront pas plus favorables que l'offre faite aux actionnaires existants. Tout actionnaire peut renoncer à son droit de préemption décrit ci-dessus pour toute émission nouvelle d'actions par notification écrite à la société.

**Art. 6.** Le droit de transférer des actions de la société est restreint suivant les modalités et dans les limites prévues ci-dessous.

(i) N'importe quel actionnaire de la société (ci-après appelé «le membre sortant») qui propose de transférer une partie de ses actions (ci-après appelées «les actions relevantes») notifiera son intention à la société par écrit (ci-après appelé «la notification de transfert»), et sa notification inclura le nombre d'actions relevantes et le prix auquel il propose de les transférer (ci-après appelé «le prix prescrit») ainsi que les noms des cessionnaires proposés (ci-après appelés «les cessionnaires proposés»). Une telle notification de transfert constituera la société comme son agent pour le transfert des actions relevantes au prix prescrit. Une notification de transfert soumise est irrévocable excepté avec le consentement des administrateurs.

(ii) Après la réception de la notification de transfert, les administrateurs informeront sans retard les autres actionnaires de la société du nombre d'actions relevantes proposées au transfert et le prix prescrit, ainsi que les noms des cessionnaires proposés, et inviteront chacun d'eux à énoncer par écrit endéans vingt-huit (28) jours de la réception d'une telle information s'ils sont disposés à acquérir des actions relevantes, et, dans l'affirmative, quel nombre maximum.

(iii) A l'expiration d'une telle période, les administrateurs alloueront les actions relevantes aux ou parmi les actionnaires qui avaient accepté l'offre, et s'il y en a plusieurs, au prorata aussi près que possible du nombre maximum respectif indiqué dans leurs demandes sans assigner à aucun actionnaire un nombre au-dessus du maximum indiqué dans sa demande.

(iv) Si des actions relevantes incluses dans la notification de transfert n'ont pas été souscrites par les autres actionnaires suivant les procédures établies dans le paragraphe (iii) ci-dessus de cet article, les administrateurs notifieront sans retard au membre sortant, qui peut alors offrir ces actions relevantes aux cessionnaires proposés cités dans la notification de transfert à un prix qui ne peut être inférieur au prix prescrit. Si des actions relevantes n'ont pas été transférées tel qu'indiqué ci-dessus endéans les trois (3) mois à partir de la réception de ladite notification par le membre sortant, les procédures décrites en cet article seront répétées.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément au présent article.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par

lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales et pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Strassen, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 19, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 16, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les cent mille (100.000) actions ont été souscrites comme suit:

a) Monsieur Eric THIVOLET, préqualifié, onze mille deux cent vingt-sept actions . . . . .	11.227
b) Monsieur François Xavier GONZALEZ-FLORENZANO, préqualifié, vingt et un mille cinq cent quarante-deux actions . . . . .	21.542
c) Monsieur Arnaud CHAMOREL, préqualifié, neuf mille cent trente-quatre actions . . . . .	9.134
d) Madame Eveline PATTAY, préqualifiée, quatre mille neuf cent soixante et onze actions . . . . .	4.971
e) Monsieur Javier SANZ DE ACEDO LAMBOTTE, préqualifié, deux mille neuf cents actions . . . . .	2.900
f) Monsieur Alain KUNZ, préqualifié, deux mille six cent soixante-trois actions . . . . .	2.663
g) «SALEM FINANCE CORP.», préqualifiée, quarante-sept mille cinq cent soixante-trois actions . . . . .	47.563
TOTAL: CENT MILLE ACTIONS . . . . .	100.000

Les prédites cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale ont été intégralement libérées par un apport en nature de:

- la totalité des actions souscrites, soit deux cents (200) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000.-) chacune de la société «CODEXPERT S.A.», société de droit suisse au capital social de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000.-), dont le siège social est situé au 15 boulevard des Philosophes à CH-1205 Genève, Suisse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève (Suisse) sous le numéro d'identification CH-660-0285978-4. Cet apport est évalué à sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent sept euros et quatre-vingt-dix cents (€ 781.507,90.-).

- la totalité des actions souscrites, soit quatre mille cinq cents (4.500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100.-) chacune de la société «VAN DAALEN & Cie S.A.», société de droit suisse au capital de quatre cent cinquante mille francs suisses (CHF 450.000.-), dont le siège social est situé au 11, Cours de Rive à CH-1204 Genève, Suisse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève (Suisse) sous le numéro d'identification CH-660-107399-6. Cet apport est évalué à deux millions sept cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros et neuf cents (€ 2.773.891,09.-).

- la totalité des actions souscrites, soit mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.-) chacune de la société «VAN DAALEN INTERNATIONAL LTD.», société de droit des Bahamas ayant son siège social à King's Court Building, Bay Street, Nassau, Bahamas, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Bahamas sous le numéro d'identification 48.149. Cet apport est évalué à trois millions quatre cent cinq mille huit cent cinquante-neuf euros et cinquante-trois cents (€ 3.405.859,53.-).

La contribution a été examinée par la société «AUDIT & COMPLIANCE s. à r.l.», réviseur d'entreprises, avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, c/o Monsieur Cyril LAMORLETTE, en vertu d'un rapport daté du 24 février 2010, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre des actions de THE VAN DAALEN GROUP S.A. à émettre en contrepartie."

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille huit cents euros (€ 3.800.-).



Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Eric THIVOLET, gérant de fortune, né à Lyon (France), le 6 août 1948, demeurant à 177 E, Route de la Capite, CH-1222 Vesenz.

b) Monsieur François Xavier GONZALEZ-FLORENZANO, gérant de fortune, né à Madrid (Espagne), le 19 février 1948, demeurant à 3 Chemin de l'Escalade, CH-1206 Genève.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2010, Relation: CAP/2010/805. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mars 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010041862/303.

(100042125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Jumbio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9221 Diekirch, 173, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 124.207.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041769/9.

(100041579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

**Vendôme Real Estate S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Galex Finance S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.468.

L'an deux mille dix,

le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "GALEX FINANCE S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 408 du 03 mai 2005, page 19551. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105 468.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial le 18 octobre 2008, sous le numéro 2550.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de "GALEX FINANCE S.A." en "VENDÔME REAL ESTATE S.A." et modification afférente de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société,

2. Changement de l'objet social et concomitamment l'article deux (2) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

"La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement."

3. Modification de l'article onze (11) des statuts de la Société par suppression de la phrase:

"La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale".

4.- Nomination d'un nouvel administrateur: Monsieur Eric BEDROSSIAN, né le 26 août 1963 à Montmorency (France) domicilié rue de la Réforme, 1050 Ixelles (Belgique) et fixation de la durée de son mandat.

5.- Renouvellement des mandats des administrateurs et commissaire existants pour nouvelle période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société de "GALEX FINANCE S.A." en celle de "VENDÔME REAL ESTATE S.A." et de modifier par conséquence l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société ayant désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "VENDÔME REAL ESTATE S.A."."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social et concomitamment l'article deux (2) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 2.** "La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement."

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression de la phrase ci-après:  
"La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale".

*Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la Société son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société à tenir le 27 avril 2015:

Monsieur Eric BEDROSSIAN, administrateur de société, né le 26 août 1963 à Montmorency (France), domicilié rue de la Réforme 57, 1050 Ixelles (Belgique).

*Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE de renouveler à la même occasion les mandats des administrateurs et commissaire actuellement en fonction jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société, prévue le 27 avril 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGE, E. BOVRISSE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette le 24 mars 2010. EAC/2010/3492. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

Référence de publication: 2010043079/90.

(100043392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

---

**Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.379.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041770/9.

(100041468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Euro-Val S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 70.255.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041775/9.

(100041462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Stinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.962.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2010*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010041774/18.

(100041966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Novertec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 140.243.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 31 décembre 2009*

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, constate et accepte la démission de Monsieur BOUSSER André, gérant de société, né le 19 novembre 1961 à Saint - Avold (France), demeurant à F-57660 Maxstadt, 26, Rue de la Libération, de sa fonction d'Administrateur - Délégué en date du 31 décembre 2009.

L'Assemblée, à l'unanimité, constate et accepte la démission de Monsieur BOUSSER André, précité, de sa fonction d'Administrateur en date du 31 décembre 2009.

A l'unanimité, et par vote spécial, l'Assemblée nomme, à dater du 31 décembre 2009, Monsieur LANG Sébastien, Ingénieur, né le 07 mai 1974 à Nancy (France), demeurant à F-57660 Maxstadt, 10, Rue de la Libération, à la fonction d'Administrateur.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de 2014.

A l'unanimité, et par vote spécial, l'Assemblée nomme, à dater du 31 décembre 2009, Monsieur LANG Sébastien, précité, à la fonction d'Administrateur - Délégué.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur - Délégué.

Le mandat de l'Administrateur - Délégué prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NOVERTEC S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041898/27.

(100042307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Europrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 39.248.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041776/9.

(100041460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Euro Performances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 63.779.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041777/9.

(100041458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Sedianad S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.575.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07 mai 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3 Rue des Foyers.

- La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommée administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, à été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat de commissariat aux compte de la société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B.92.617, a été renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

*Pour SEDIANAD S.A.*

Référence de publication: 2010041778/23.

(100041811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.198.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010041787/13.

(100041744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**San Carlo Fi S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.093.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 avril 2009 que:

- Révocation de la société ABROAD FIDUCIAIRE S.à r.l., dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- Est nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, la société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B.92.617

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

*Pour SAN CARLO FI S.A.*

Référence de publication: 2010041779/16.

(100042298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Southfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.464.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 mars 2010*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de sa fonction de gérant B.
2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

*Pour Southfield S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010041780/15.

(100042070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**A-XYZ concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9005 Troisvierges, 95, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 98.489.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 11 décembre 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Didier LODOMEZ, demeurant à Ster 12/A, B-4970 Stavelot;
- Madame Michèle ADRIEN, demeurant à Ster 12/A, 4970 Stavelot.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur René BEBRONNE et nomme Mademoiselle Maurine LODOMEZ, née le 19 janvier 1991 à Verviers, demeurant à Ster 12/A, B-4970 Stavelot aux fonctions d'administrateur.

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Didier LODOMEZ, ci-dessus prénommé.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de MAZARS & GUERARD (Luxembourg) S.A. L'Assemblée nomme MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010041842/23.

(100042152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Créations Beauté Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3261 Bettembourg, 13, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 77.615.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041781/9.

(100041454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Auberge-Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts.  
R.C.S. Luxembourg B 91.605.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041782/9.

(100041453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Negofer, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 13.652.

## CLOTURE DE LIQUIDATION

A Mesdames et Messieurs les Président et Juges du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale

A l'honneur de vous exposer très respectueusement Maître Stéphanie LACROIX, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de liquidateur de la liquidation de la société anonyme NEGOFER SA ayant été établie et ayant eu son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, liquidation prononcée par jugement de la sixième section du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, rendu en date du 30 septembre 2004,

que par ce jugement, la soussignée fut désignée comme liquidateur;

que le liquidateur a fait un compte-rendu, au juge commissaire, de la situation active et passive de la prédite société en date du 1<sup>er</sup> février 2010,

que la liquidation NEGOFER SA ne présente aucun actif à répartir;

qu'il y a dès lors lieu à clôture de ladite liquidation;

*A ces causes*

L'exposante conclut à ce qu'il vous plaise, Mesdames, Messieurs les Président et Juges, déclarer closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme NEGOFER SA ayant été établie et ayant eu son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris,

Statuer sur les frais ce qu'en droit il appartiendra;

Luxembourg, le 8 février 2010.

Copie certifiée conforme

Me Stéphanie LACROIX

*Liquidateur*

Référence de publication: 2010042034/27.

(100042370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Amendola & Stocchi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 56.307.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041783/9.

(100041452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**ABC Cuisines Equipées s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 155, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.333.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041784/9.

(100041451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**Hays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.929.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de gestion et l'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041785/11.

(100041703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---



**Sky Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 137.481.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 10.30 heures à Luxembourg*

*Résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon à L-5960 Itzig et de la société COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich pour une durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société VO CONSULTING LUX SA, rue Haute, 4, L-4963 Clémency au poste de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Extrait sincère et conforme

SKY REAL ESTATE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041860/25.

(100042118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Likipi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 72.806.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041786/11.

(100041705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**ALS Holdings (International), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.080.

—  
Il résulte que à partir de la date de 10 December 2007 que:

1) The Business Address of Mr. Philip Mathew Barrett, Manager of the Company is: Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, UK.

**Traduction française**

1) L'adresse professionnelle de M. Philip Mathew Barrett, Gérant de la société est: Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, Grande -Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 Mars 2010.

Pour avis conforme

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010041800/18.

(100041571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

**TTL, Société Anonyme,  
(anc. THB 70 S.A.).**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.377.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THB 70 S.A.", ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.377, constituée le 9 mars 2006 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1168 du 15 juin 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico HAAS, ingénieur-technicien, demeurant à L-8212 Mamer, 26, rue Baerendall, qui désigne comme secrétaire Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Myriam DERAIDEUX, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société de "THB 70 S.A." en "TTL";
2. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall;
3. Elargissement de l'objet social de la société;
4. Constatation de la présence d'un associé unique de la société;
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain ZIMMER;
7. Nomination d'un administrateur-délégué;
8. Modification du pouvoir de représentation de la société;
9. Confirmation du mandat du commissaire aux comptes;
10. Refonte des statuts de la société afin de refléter les décisions prises ci-avant;
11. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société de "THB 70 S.A." en "TTL".

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à l'adresse suivante: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, à savoir routes et voiries, terrassements, pavages, objets de génie civil et immeubles, l'entreprise générale et la promotion immobilière, l'achat et la vente d'immeubles.

La société pourra accomplir tous travaux forestiers et débardage de bois.

Elle peut faire l'achat et la vente, la prise à bail et la location de main d'oeuvre et de machines, d'engins et de matériel généralement quelconque d'entreprises et de génie civil.

Elle a également comme objet le transport international et national de marchandises par route, rail, eau et par air ainsi que toutes activités de stockage et d'affrètement liées à cette activité de transport, ainsi que toute logistique dans le domaine du transport.

La société a, en outre, pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

De façon générale, la société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale constate que la société n'a plus qu'un associé unique.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance et décide d'accepter la démission de deux administrateurs en fonction de la société, à savoir:

- Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis; et

- Monsieur Johan THIRIART, employé privé, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

L'Assemblée Générale leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement des deux administrateurs démissionnaires, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Nico HAAS, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 6 avril 1961, demeurant à L-8212 Mamer, 26, rue Baerendall;

- Madame Rosanna GRECO, comptable, née à Dipignano (Italie), le 4 février 1965, demeurant à L-3925 Mondercange, 10, rue des Fleurs.

La durée du mandat des deux administrateurs prénommés est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Romain ZIMMER, préqualifié, comme administrateur de la société.

La durée du mandat de l'administrateur prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Septième résolution*

Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué de la société Monsieur Nico HAAS, prénommé.

La durée du mandat de l'administrateur-délégué prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la société, en prenant en compte l'existence d'un administrateur-délégué, et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

#### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de confirmer la société à responsabilité limitée KOBU S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, comme commissaire aux comptes de la société.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société afin de refléter les décisions qui précèdent ainsi que de mettre ces derniers à jour des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Lesdits statuts auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination "TTL".

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire (s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, à savoir routes et voiries, terrassements, pavages, objets de génie civil et immeubles, l'entreprise générale et la promotion immobilière, l'achat et la vente d'immeubles.

La Société pourra accomplir tous travaux forestiers et débardage de bois.

Elle peut faire l'achat et la vente, la prise à bail et la location de main d'oeuvre et de machines, d'engins et de matériel généralement quelconque d'entreprises et de génie civil.

Elle a également comme objet le transport international et national de marchandises par route, rail, eau et par air ainsi que toutes activités de stockage et d'affrètement liées à cette activité de transport, ainsi que toute logistique dans le domaine du transport.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre (appelé administrateur unique) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.



Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Haas, R. Zimmer, M. Deraideux, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2010. Relation: RED/2010/337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010041974/313.

(100042205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

#### **ALS Holdings (US) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.088.

Il résulte que à partir de la date de 10 December 2007 que:

1) The Business Address of Mr. Philip Mathew Barrett, Manager of the Company is: Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, UK.



### Traduction française

1) L'adresse professionnelle de M. Philip Mathew Barrett, Gérant de la société est: Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, Grande -Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 Mars 2010.

Pour avis conforme

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010041801/18.

(100041483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

#### **Dilam Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.195.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 22 mars 2010*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DILAM COMPANY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010041807/18.

(100042316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

#### **FR Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.073.

*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 16 mars 2010*

- M. Nigel Le Quesne a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

- M. Robert Frank ADAMS, comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à UK-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FR Romania S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010041804/17.

(100041463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

---

#### **International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.816.484.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A,

Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.703 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gerald Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 170 on 18 February 2003. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 478 of March 5, 2010.

#### THERE APPEARED

1) IP International Holdings, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (IP International), which holds seventeen million six hundred fifty-four thousand one hundred eighteen (17,654,118) shares of the Company, here represented by Mrs Yvonne MALONE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8<sup>th</sup> March 2010.

2) Shorewood Packaging Corporation, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (Shorewood US),

which holds five hundred and ten thousand seven hundred twenty-three (510,723) shares of the Company, here represented by Mrs Yvonne MALONE, prenamed, by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> March 2010.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Eighteen million one hundred sixty-four thousand eight hundred and forty-one (18,164,841) shares of the Company with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter produced.

II. The proxies, after signature ne varietur by the Proxyholders of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiving of convening notices;
2. Transfer of the registered office of the Company from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. Appointment of Mr Jorge Maximo Pacheco Matte as a new member of the board of the Company and to designate this person to act as a manager B for an unlimited duration;
4. Appointment of Mr Eric Gérard Michel Chartrain as a new member of the board of the Company and to designate this person to act as a manager B for an unlimited duration; and
5. Miscellaneous.

IV. After due deliberation the Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

The second paragraph of Article 5 is amended accordingly as follows:

" **Art. 5. (second paragraph).** The registered office is established in Munsbach."

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to appoint as new managers with immediate effect:

- Mr Jorge Máximo Pacheco Matte born on 12 February 1953 in Recoleta, Santiago, Chile of Chilean nationality, having his professional address at 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Brussels, Belgium as a new member of the board of the Company and to designate this person to act as a manager B for an unlimited duration.

- Mr Eric Gérard Michel Chartrain born on 7 October 1963 in Paris, France of French nationality, having his professional address at 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Brussels, Belgium as a new member of the board of the Company and to designate this person to act as a manager B for an unlimited duration.

### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 du 18 février 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, reçu le 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 478 du 5 mars 2010.

#### ONT COMPARU:

1) IP International Holdings, Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (IP International), titulaire de dix-sept millions six cent cinquante-quatre mille une cent dix-huit (17,654,118) parts sociales de la Société, ici représentée par Madame Yvonne MALONE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2010.

2) Shorewood Packaging Corporation, une société constituée et régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (Shorewood US), titulaire de cinq cent dix mille sept cent vingt-trois (510.723) parts sociales de la Société,

ici représentée par Madame Yvonne MALONE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2010.

Les comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les dix-huit millions cent soixante-quatre mille huit cent quarante et une (18,164,841) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour mentionnés ci-après.

II. Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux modalités d'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Transfer du siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Nomination de Monsieur Jorge Maximo Pacheco Matte, en qualité de gérant B de la Société, pour une durée indéterminée;

4. Nomination de Monsieur Eric Gérard Michel Chartrain, en qualité de gérant B de la Société, pour une durée indéterminée; et

5. Divers.

IV. Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les associés représentés à l'Assemblée se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. Le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

" **Art. 5. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Münsbach."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les nouveaux gérants suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Jorge Máximo Pacheco Matte, né le 12 février 1953 à Recoleta, Santiago, Chili, de nationalité chilienne, avec adresse professionnelle au 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de gérant B de la Société, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Eric Gérard Michel Chartrain, né le 7 octobre 1963 à Paris, France, de nationalité française, avec adresse professionnelle au 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de gérant B de la Société, pour une durée indéterminée.

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires ou charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évaluées à EUR 1.000.-

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la demande des mandataires des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MALONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12581. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010043065/145.

(100043520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Sun International Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.962.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-six février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société FANHOUSE INVESTMENTS LIMITED, établie et ayant son siège social à Unit 6, Caves Professional Centre, West Bay Str. & Blake Road, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SUN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 145.962,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1007 du 14 mai 2009,

au capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) ACTIONS d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1, -) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2010. Relation: EAC/2010/2611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010042337/40.

(100042805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Luxconform Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 99.654.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Muriel TARTARE, administrateur de société, demeurant à F-57970 Illange (France), 4, rue du Centre Commercial,
2. Nathalie THOMAS, administrateur de société, demeurant à F-57100 Thionville (France), 63, Boucle du Val Marie, ici représentées par André HITTINGER, dirigeant de société, demeurant à F-57970 Illange (France), 4, rue du Centre Commercial, agissant en vertu de deux procurations lui délivrées en date du 11 mars 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

associées de la société LUXCONFORM SARL, (anciennement SA), avec siège social à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B99.654, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 5 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 496 du 12 mai 2004, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 mai 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 1776 du 22 août 2007.

Les comparantes, représentées comme il est dit, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elles décident de transférer le siège social de Luxembourg à Schiffflange, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schiffflange."

*Deuxième résolution*

Elles fixent l'adresse à L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, représentées comme il est dit, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: HITTINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2010. REM 2010/312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043068/37.

(100043578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.